



Juristat

Centre canadien de la statistique juridique



Statistique Canada – N° 85-002-XPF Vol. 17 n° 5 au cat.

LA CRIMINALITÉ DANS LES RÉGIONS MÉTROPOLITAINES PRINCIPALES, DE 1991 À 1995

par Tim Leonard

Faits saillants

- Bien qu'un grand nombre de Canadiens croient que les taux de criminalité sont plus élevés dans les grandes villes que dans les villes plus petites ou dans les régions rurales, les statistiques de la criminalité présentent une autre image. En 1995, les 24 grandes régions métropolitaines du Canada regroupaient 61% de la population et étaient responsables de 61 % des crimes signalés à la police.
- Les grandes villes ont tendance à avoir des taux inférieurs à ceux des villes plus petites dans le cas de certaines infractions : l'agression sexuelle, les voies de fait simples, et les infractions relatives aux armes. Par contre, certains types de crimes accusent des taux plus élevés dans les grandes villes : le vol qualifié, l'introduction par effraction, le vol de véhicule à moteur et la prostitution.
- Parmi les neuf régions métropolitaines les plus grandes (plus de 500 000 habitants), Vancouver avait le taux de criminalité le plus élevé, cette ville ayant enregistré les taux d'homicide, de crimes d'incendie, d'infractions liées à des armes, d'introduction par effraction et de prostitution les plus élevés en 1995. En dépit de ces taux élevés, la fréquence d'un certain nombre d'infractions a diminué de 1991 à 1995.
- En 1995, les villes de Québec et Calgary ont enregistré les taux de criminalité les plus bas parmi les grandes régions métropolitaines. Quoique Québec ait traditionnellement affiché des taux peu élevés, Calgary a accusé des diminutions marquées relativement à la plupart des infractions depuis 1991.
- Parmi les 15 régions métropolitaines comptant de 100 000 à 500 000 habitants, Regina a enregistré, en 1995, les taux les plus élevés relativement aux infractions suivantes : tentative de meurtre, infractions liées aux armes, introduction par effraction, vol de véhicule à moteur et prostitution. Thunder Bay a également affiché des taux élevés relativement à plusieurs types d'infraction, alors que Sherbrooke et St. John's ont, de façon générale, enregistré les taux les moins élevés.
- La criminalité chez les adolescents n'est pas un phénomène que l'on retrouve uniquement dans les grandes villes. En 1995, 57% des adolescents (âgés de 12 à 17 ans) au Canada habitaient dans les 24 régions métropolitaines principales, mais ne représentaient que 55% de tous les adolescents accusés d'une infraction criminelle.



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Renseignements sur les commandes/ abonnements

Les prix n'incluent pas la taxe de vente

N° 85-002-XPF au catalogue est publié sur **version papier** au coût de 10 \$ le numéro ou 93 \$ pour l'abonnement annuel au Canada. À l'extérieur du Canada, le coût est 10 \$ US le numéro ou 93 \$ US pour l'abonnement annuel. Faites parvenir votre commande à Statistique Canada, Division des opérations et de l'intégration, Gestion de la circulation, 120, avenue Parkdale, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 ou téléphonez au **(613) 951-7277** ou **1 800 700-1033**, par télécopieur au **(613) 951-1584** ou **1 800 889-9734** ou via l'Internet: order@statcan.ca. Pour changement d'adresse veuillez fournir votre ancienne et nouvelle adresse. On peut aussi se procurer les publications de Statistique Canada auprès des agents autorisés, des librairies locales et des bureaux locaux de Statistique Canada.

Mai 1997
ISSN 1205-8882

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 1997

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photo-graphique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) Canada K1A 0T6.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises et les administrations canadiennes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Normes de service au public

Afin de maintenir la qualité du service au public, Statistique Canada observe des normes établies en matière de produits et de services statistiques, de diffusion d'information statistique, de services à recouvrement des coûts et de services aux répondants. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec le Centre de consultation régional de Statistique Canada le plus près de chez vous.

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux exigences minimales de l'"American National Standard for Information Sciences" – "Permanence of Paper for Printed Library Materials", ANSI Z39.48 1984.



INTRODUCTION

Un grand nombre de Canadiens croient que la criminalité est plus élevée dans les grandes villes que dans les petites villes ou les communautés rurales. Les statistiques, toutefois, n'appuient pas cette perception. Même si un plus grand nombre de crimes sont commis dans les grandes villes, ce chiffre est proportionnel au nombre d'habitants de ces villes. En 1995, 61 % des Canadiens habitaient dans les 24 régions métropolitaines principales¹ (villes qui comptent au moins 100 000 personnes), et 61 % des 2,6 millions d'infractions au *Code criminel* se sont produites dans ces régions métropolitaines. Ainsi, la proportion de crimes commis dans les grandes villes était la même que celle observée dans les autres types de collectivité.

Selon une perception courante, les crimes de violence, en particulier, auraient tendance à se produire dans les régions métropolitaines principales plutôt que dans les villes plus petites. Une fois de plus, les données n'appuient pas cette opinion. De fait, en 1995, 58 % des crimes de violence ont été commis dans les 24 villes les plus grandes qui regroupaient 61 % des habitants.

Selon une troisième perception, les plus grandes villes du Canada, soit Toronto, Montréal et Vancouver, auraient des taux de criminalité plus élevés que les autres grandes villes au Canada. Comme on le verra plus loin, cela n'est pas nécessairement le cas.

Dans le cadre de l'Enquête sociale générale, on a questionné les Canadiens sur leur peur du crime. D'après les résultats, presque la moitié (46 %) des Canadiens croyaient que le niveau de crime dans leur quartier avait augmenté récemment (Gartner et Doob, 1994, p. 14). Les gens ont émis cette opinion en dépit des statistiques diffusées par Statistique Canada en 1993 qui décrivaient une baisse des taux de criminalité au Canada. Cette conclusion nous porte à croire que les perceptions des gens ne semblent pas fondées sur les niveaux de crimes officiels déclarés dans leurs villes. Le présent *Juristat* tentera également d'explorer cette notion.

Les Canadiens sont préoccupés par la criminalité chez les adolescents. Cette inquiétude est en grande partie attribuable à l'augmentation (130 %) du taux d'infractions de violence chez les adolescents de 1986 à 1995. Toutefois, on peut retracer la plus grande part de cette augmentation à une hausse de 173 % des taux de «voies de fait simples», le type d'infraction de violence le moins grave. L'examen des infractions au *Code criminel* (pas seulement les infractions de violence) révèle que le taux de criminalité chez les adolescents n'a augmenté que de 5 % depuis 1986. Le présent rapport aborde cette question en faisant l'examen des taux de criminalité chez les adolescents pour toutes les régions métropolitaines principales.

Nouvelle approche à l'analyse du crime urbain

Dans l'approche traditionnelle à l'analyse du crime urbain, les statistiques sur la criminalité étaient diffusées selon le service de police municipal. Bien qu'il permette de mettre en relief les différences entre services de police, ce type d'analyse a une limitation importante : il est impossible de tenir compte de variations dans la composition des régions que l'on patrouille. Par exemple, les juridictions que patrouillent les services de police de Montréal et de Vancouver sont très différentes. Les données provenant du service de police de Montréal représentent 29 municipalités, certaines d'entre elles, urbaines et certaines, suburbaines, alors que les données provenant du service de police de Vancouver portent plutôt sur le noyau urbanisé de la région métropolitaine de Vancouver. Comme les régions suburbaines ont des taux de criminalité généralement moins élevés que les centres urbains, toute différence dans la composition des régions (urbaines/suburbaines) patrouillées par les différents services de police peut mener à des différences artificielles dans les taux de criminalité.

En réponse à cette préoccupation, le Centre Canadien de la statistique juridique (CCSJ) a choisi comme unité géographique normalisée, la Région métropolitaine de recensement (RMR) pour faire rapport sur les données du crime urbain. Une RMR

¹ Il y a 25 RMR au Canada, mais en raison de difficultés liées à la concordance des juridictions de la police avec les frontières géographiques de la RMR d'Oshawa, on a exclu cette ville de l'analyse.

représente un noyau urbain d'au moins 100 000 habitants et comprend les régions urbaines et rurales adjacentes qui présentent un degré élevé d'intégration sociale et économique. Puisqu'il peut y avoir plus d'un service de police qui s'occupe de la mise en application de la loi à l'intérieur d'une même RMR, le CCSJ a ventilé les données de la criminalité selon les frontières des RMR (se reporter à la section de la Méthodologie pour plus de détails). Dans le présent rapport, les termes «RMR» et «ville» sont interchangeables.

différents de ceux des autres régions. (voir le tableau 1). En 1995, les taux des RMR étaient sensiblement plus élevés que ceux des autres régions dans le cas des infractions suivantes : tentative de meurtre, vol qualifié, introduction par effraction, vol de véhicule à moteur et prostitution. Toutefois, les taux des autres régions étaient plus élevés pour l'agression sexuelle, les voies de fait simples, les infractions liées aux armes et aux explosifs, et la conduite avec facultés affaiblies.

Taux de criminalité

Comparaison des RMR aux autres régions

Comme on l'a mentionné dans l'Introduction, la proportion d'infractions au *Code criminel* déclarées dans les grands centres urbains (RMR) était la même que dans les petites villes et les communautés rurales (autres régions). Pour certaines infractions spécifiques, toutefois, les taux des RMR sont très

Infractions faisant l'objet de l'analyse

Les infractions sélectionnées pour l'analyse ont été choisies pour trois raisons : déclaration fiable à la police, niveau élevé d'intérêt public, et/ou un nombre suffisant d'affaires au niveau de la RMR pour permettre l'analyse. Les 12 infractions à l'étude sont l'homicide, la tentative de meurtre, le vol qualifié, l'agression sexuelle, les voies de fait sérieuses, les voies de fait simples, le crime d'incendie, les armes et explosifs, l'introduction par effraction, le vol de véhicule à moteur, la prostitution, et la conduite avec facultés affaiblies.

Tableau 1

Taux de certaines infractions selon la région métropolitaine de recensement (RMR), 1995

RMR	Population	Homicide	Tentative de meurtre	Vol qualifié	Agression sexuelle	Voies de fait graves	Voies de fait simples	Crime d'incendie	Armes et explosifs	Introduction par effraction	Vol de véhicule à moteur	Prostitution	Conduite avec facultés affaiblies
CANADA	29,606,097	2.0	3.1	102	95	176	601	45	59	1,320	552	24	341
Toutes les RMR	17,912,804	2.1	3.5	149	72	175	536	43	41	1,380	682	38	216
Toutes les autres régions	11,693,293	1.9	2.7	30	131	178	702	48	87	1,227	351	3	534
Grandes RMR (500 000+)													
Total	14,245,132	2.2	3.7	169	67	171	524	42	38	1,372	730	41	196
Toronto	4,338,374	1.7	2.8	139	63	170	528	24	41	859	445	44	138
Montréal	3,328,339	2.3	6.2	220	46	154	425	59	17	1,507	832	41	188
Vancouver	1,826,832	3.5	3.7	253	87	208	732	70	66	2,441	1,117	68	170
Ottawa-Hull	1,026,884	2.7	3.5	116	84	135	571	43	42	1,657	840	13	238
côté de l'Ontario	774,773	3.1	4.3	132	90	128	632	42	47	1,724	994	15	153
côté du Québec	252,111	1.6	1.2	68	66	154	384	46	27	1,449	366	5	499
Edmonton*	882,940	2.2	1.4	112	111	195	488	34	53	1,236	607	50	358
Calgary	828,516	2.1	1.3	104	68	165	388	25	42	1,170	636	21	311
Québec	695,203	0.6	2.6	105	40	90	327	42	8	1,304	437	22	317
Winnipeg	676,501	2.4	5.0	273	62	275	533	34	59	1,534	1,183	30	177
Hamilton	641,543	2.6	2.6	81	98	164	778	42	33	992	972	37	147
RMR plus petites (100 000-499 999)													
Total	3,667,672	1.4	2.7	71	91	190	581	44	52	1,413	499	27	292
Kitchener	417,882	0.7	1.0	47	66	103	387	25	32	978	467	27	262
St. Catharines-Niagara	416,474	0.2	2.9	54	72	135	386	84	58	1,477	424	39	184
London	412,624	0.7	1.2	63	81	140	641	40	71	1,387	863	20	279
Halifax	342,771	1.8	3.2	75	97	204	758	37	64	1,215	281	50	265
Victoria	311,184	1.9	4.2	131	130	200	869	62	77	1,381	414	3	290
Windsor	286,230	2.8	1.0	55	81	133	574	48	49	785	377	20	341
Saskatoon	219,922	1.4	5.0	134	126	325	624	30	44	2,008	515	29	403
Regina	198,688	1.5	9.6	122	124	374	481	15	82	3,146	1,106	118	350
St. John's	177,258	2.3	-	23	173	472	649	29	42	800	138	1	324
Chicoutimi-Jonquière	167,228	0.6	1.2	35	42	127	411	41	9	1,513	329	1	318
Sudbury	166,344	2.4	1.8	67	110	208	736	45	59	1,663	673	11	201
Sherbrooke	148,039	-	6.1	67	26	69	232	36	34	1,575	545	-	315
Trois-Rivières	143,022	1.4	0.7	70	35	115	277	44	22	1,136	499	34	432
Thunder Bay	130,887	3.8	3.8	77	96	312	1,273	72	73	1,906	553	19	352
Saint John	129,119	2.3	-	27	132	133	531	42	13	1,025	151	4	267

Le calcul des taux se fait sur 100 000 habitants.

- nul ou zéro.

* Les statistiques de la criminalité pour Edmonton sont des chiffres préliminaires.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité. Statistique Canada, Statistiques démographiques et du recensement, Division de la démographie, au 1er juillet 1995.

Les taux de criminalité représentent le nombre réel d'affaires déclarées à la police pour 100 000 habitants. Il est à noter que dans le cas d'affaires comptant plusieurs infractions, on ne retient que l'infraction la plus grave. Donc lorsqu'on discute d'une affaire, l'infraction en question est l'infraction la plus grave de l'affaire. Par conséquent, les infractions moins graves sont sous-représentées.

Les taux de criminalité constituent une mesure imparfaite de l'étendue de la criminalité. Plusieurs facteurs peuvent influencer les taux de criminalité, les suivants en particulier : la déclaration des infractions à la police par le public; l'impact de nouvelles initiatives (p. ex., services de police communautaires et nouvelle législation); et les procédures de contrôle de la qualité qui affectent la déclaration des infractions à Statistique Canada par la police (voir Hendrick (1996, p. 2,3) pour plus de détails). Les enquêtes sur la victimisation dans le cadre d'actes criminels telles que l'Enquête sociale générale sont souvent considérées comme une autre source de statistiques officielles de la criminalité. On estime considérable la différence entre les taux de crimes signalés à la police et ceux qui ne le sont pas. Selon l'Enquête sociale générale de 1993, la proportion de crimes non déclarés à la police était estimée à 90 % dans le cas d'agressions sexuelles, 68 % dans le cas des autres voies de fait, et 53 % en ce qui a trait aux vols qualifiés (Johnson, 1996, p. 3).

Comparaison des grandes RMR aux plus petites RMR

En 1995, 80 % des 18 millions de Canadiens habitant dans une RMR, demeuraient dans les neuf RMR les plus grandes (500 000 habitants ou plus). Ces grandes RMR étaient également responsables de presque 80 % de tous les crimes. Ainsi, la proportion des crimes dans les grandes RMR était égale à celle des petites RMR. Comme dans le cas précédent, il y avait des différences pour ce qui est de certaines infractions spécifiques. En 1995, les taux d'homicide, de tentative de meurtre, de vol qualifié, de vol de véhicule à moteur et de prostitution étaient plus élevés dans les grandes RMR, alors que les plus petites RMR affichaient des taux plus élevés d'agression sexuelle, d'infractions liées aux armes et aux explosifs, et de conduite avec facultés affaiblies.

Les grandes RMR (500 000 habitants et plus)

Toronto a un taux de criminalité relativement peu élevé

Même si Toronto est la région métropolitaine la plus grande du Canada, les taux de certaines infractions spécifiques observés pour cette ville étaient généralement inférieurs aux moyennes enregistrées dans les grandes RMR et à l'échelle nationale.

De 1991 à 1995,² parmi les grandes RMR, le taux de Toronto était très faible dans le cas des infractions suivantes : homicide, crime d'incendie, introduction par effraction, vol de véhicule à moteur, et conduite avec facultés affaiblies. De plus,

La RMR d'**Ottawa-Hull** chevauche une frontière provinciale, celle qui divise l'Ontario du Québec (voir le tableau 1). Les données de 1995 révèlent des différences dans la criminalité entre ces deux provinces à l'intérieur d'Ottawa-Hull. Dans le cas de neuf des 12 infractions choisies, le côté de l'Ontario affichait des taux beaucoup plus élevés.

au cours de cette période, les taux de Toronto ont régressé dans le cas de plusieurs infractions : armes et explosifs (-69 %), prostitution (-56 %), homicide (-33 %), voies de fait sérieuses (-29 %) et tentative de meurtre (-28 %).

Vancouver affiche le taux de criminalité le plus élevé

En 1995, aucune autre RMR n'avait un taux de criminalité aussi élevé que Vancouver. Vancouver affichait les taux les plus élevés pour les infractions suivantes : l'homicide, le crime d'incendie, les armes et explosifs, l'introduction par effraction, et la prostitution. Le taux de Vancouver était soit le deuxième, soit le troisième plus élevé pour ce qui est de la tentative de meurtre, le vol qualifié, l'agression sexuelle, les voies de fait sérieuses, les voies de fait simples et le vol de véhicule à moteur. Les taux de Vancouver pour ce qui est de l'homicide, le vol qualifié, l'introduction par effraction, et la prostitution étaient presque le double ou plus du taux national.

Malgré ces taux élevés, un certain nombre d'infractions ont régressé au cours des cinq dernières années : conduite avec facultés affaiblies (-57 %), prostitution (-27 %), tentative de meurtre (-18 %), agression sexuelle (-17 %), voies de fait sérieuses (-14 %) et homicide (-10 %). Seul le taux du vol de véhicule à moteur a subi une augmentation (+8 %).

Québec et Calgary ont les taux de criminalité les moins élevés

De façon générale, Québec et Calgary affichaient les taux de criminalité les moins élevés parmi les grandes RMR. En 1995, le taux du Québec était soit le moins élevé soit le deuxième moins élevé dans le cas des infractions suivantes : homicide, agression sexuelle, voies de fait sérieuses, voies de fait simples, armes et explosifs, et vol de véhicule à moteur. Les taux de Calgary étaient faibles dans le cas de la tentative de meurtre, du vol qualifié, des voies de fait simples, des crimes d'incendie, et de la prostitution. Les taux de ces deux RMR étaient soit

La criminalité accuse une baisse importante dans les RMR de l'Alberta

Infraction	Calgary	Edmonton
Homicide*	-17 %	-26 %
Tentative de meurtre	+46 %	-52 %
Vol qualifié	-30 %	-41 %
Aggression sexuelle	-28 %	-29 %
Voies de fait sérieuses	-45 %	-19 %
Voies de fait simples	-28 %	-29 %
Crimes d'incendie	-39 %	-12 %
Armes et explosifs	-32 %	-26 %
Introduction par effraction	-33 %	-41 %
Vol de véhicule à moteur	-22 %	-26 %
Prostitution	-82 %	-11 %
Conduite avec facultés affaiblies	-63 %	-54 %

Note : Les pourcentages représentent les changements dans les taux de 1991 à 1995.

* Le faible nombre d'affaires liées à l'homicide et à la tentative de meurtre a tendance à varier considérablement avec le temps.

² Les données de la criminalité selon les RMR ne sont disponibles qu'à compter de 1991. Bien que l'effet sur le rapport soit minime, la Metro Toronto Police a modifié sa procédure de comptage des affaires dès 1992. Il faut donc interpréter avec prudence toute comparaison aux données de 1991 pour la ville de Toronto.

équivalents à la moyenne soit inférieurs à la moyenne nationale pour presque toutes les infractions; seul le taux du vol de véhicule à moteur à Calgary était supérieur.

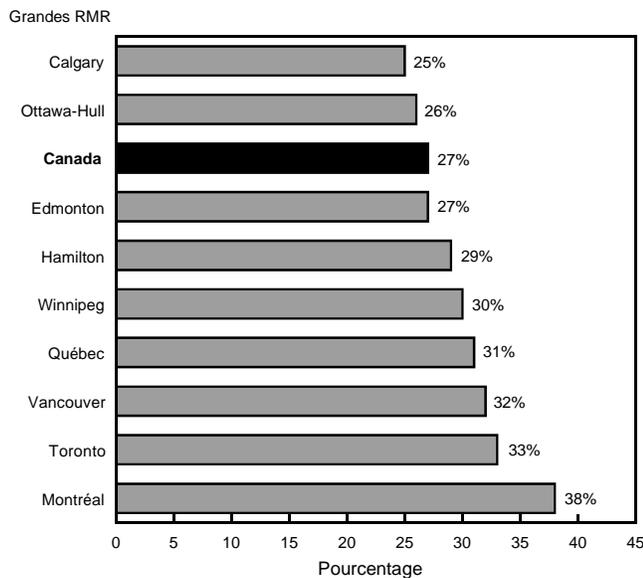
De 1991 à 1995, Québec a régulièrement enregistré des taux de criminalité peu élevés. Pour Calgary, toutefois, les taux de criminalité n'ont pas toujours été aussi bas. Au cours de la période de cinq ans, le taux de Calgary a accusé une baisse relativement à toutes les infractions à l'exception des tentatives de meurtre. Le taux de criminalité a également régressé de façon remarquable à Edmonton. Une étude récente cite l'augmentation des services de sécurité privée et la mise sur pied de nouvelles pratiques de prévention du crime (telles que les services de police communautaires) comme raisons principales du déclin dans le taux de criminalité à Edmonton (Kennedy et Veitch, 1997, p. 66).

La peur n'est pas nécessairement liée aux taux de criminalité

Parmi les grandes villes, les habitants de Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver ont indiqué un niveau de peur supérieur à la normale en 1993. Dans l'Enquête sociale générale de 1993, on a utilisé trois critères pour mesurer la peur : le sentiment d'insécurité en marchant seul dans son quartier une fois la nuit tombée (figure 1a); le sentiment d'inquiétude en attendant le transport public (figure 1b); le sentiment d'inquiétude des personnes seules à la maison une fois la nuit tombée (figure 1c). Ces quatre villes ont enregistré un niveau de peur supérieur à la moyenne nationale.

Figure 1a

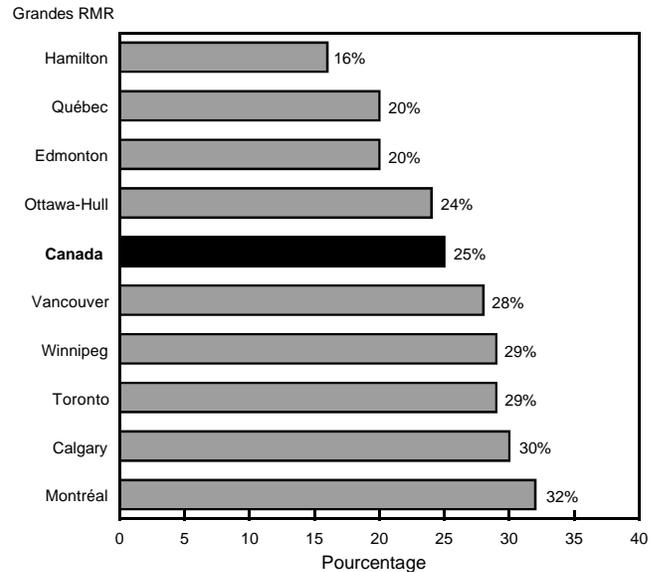
Pourcentage des personnes âgées de 15 ans et plus qui ne se sentent pas en sécurité lorsqu'elles marchent seules dans leur quartier une fois la nuit tombée selon les grandes RMR, 1993



Source: L'Enquête sociale générale de 1993.

Figure 1b

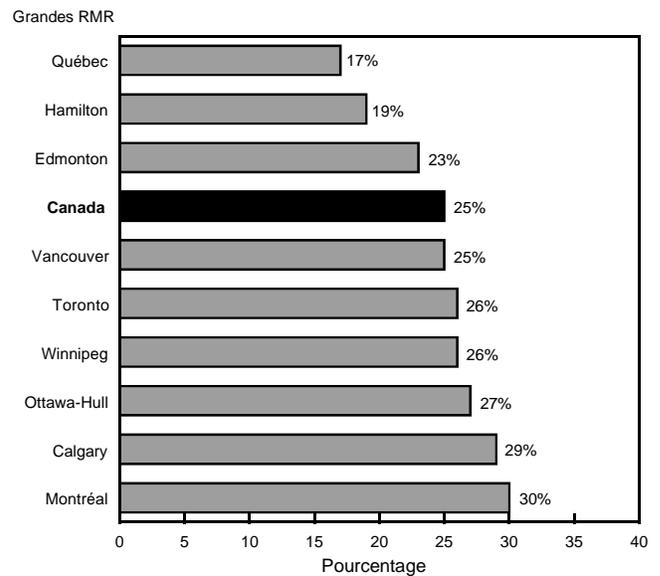
Pourcentage des personnes âgées de 15 ans et plus qui se sentent inquiètes en attendant le transport public selon les grandes RMR, 1993



Source: L'Enquête sociale générale de 1993.

Figure 1c

Pourcentage des personnes âgées de 15 ans et plus qui se sentent inquiètes lorsqu'elles sont seules à la maison selon les grandes RMR, 1993



Source: L'Enquête sociale générale de 1993.

D'après les statistiques de la criminalité, le niveau de peur plus élevé ressenti par les habitants de la ville de Toronto n'est pas justifié. Dans le cas de presque toutes les infractions étudiées en 1993, le taux de Toronto était inférieur à la moyenne des grandes RMR. La peur ressentie par les habitants de Toronto a pu être attribuable au **nombre** absolu d'affaires criminelles et à leur couverture médiatique plutôt qu'au taux de criminalité.

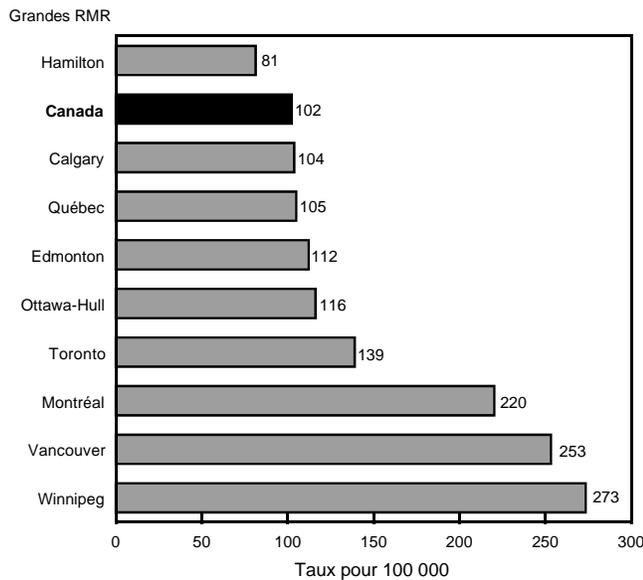
Les sentiments de peur des habitants de Vancouver, par contre, étaient peut-être justifiés. Le taux de criminalité de Vancouver était supérieur au taux des grandes RMR pour 10 des 12 infractions étudiées. Montréal et Winnipeg, dont les habitants ont indiqué des niveaux de peur supérieurs à la moyenne, ont déclaré des niveaux de criminalité moyens; certaines infractions étaient supérieures au taux des grandes RMR et certaines autres y étaient inférieures. Ainsi, la peur du crime n'est pas étroitement associée aux taux de criminalité; plutôt, elle se fonde sur le risque de victimisation perçu (Ferraro, 1996).

Le vol qualifié diminue de 28 % à Montréal mais augmente de 40 % à Winnipeg

En 1995, le taux de vol qualifié à Montréal avait diminué de 28 % par rapport à 1991 tandis que le taux de Winnipeg avait connu une augmentation de 40 % (figure 2a). À l'échelle nationale, le taux de vol qualifié a régressé de 14 % depuis 1991. Six des neuf plus grandes villes ont enregistré des baisses marquées dans leurs taux de vol qualifié de 1991 à 1995 (figure 2b). Winnipeg, Vancouver et Montréal ont enregistré régulièrement les taux de vol qualifié les plus élevés depuis 1991.

Figure 2a

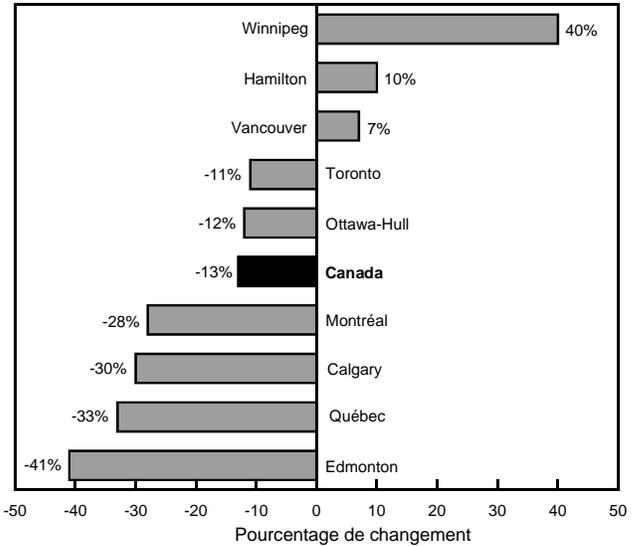
Taux de vol qualifié dans les grandes RMR, 1995



Source: Programme DUC.

Figure 2b

Pourcentage de changement dans les taux de vol qualifié dans les grandes RMR de 1991 à 1995



Source: Programme DUC.

À Ottawa-Hull, le taux d'introduction par effraction connaît une hausse de 15 %

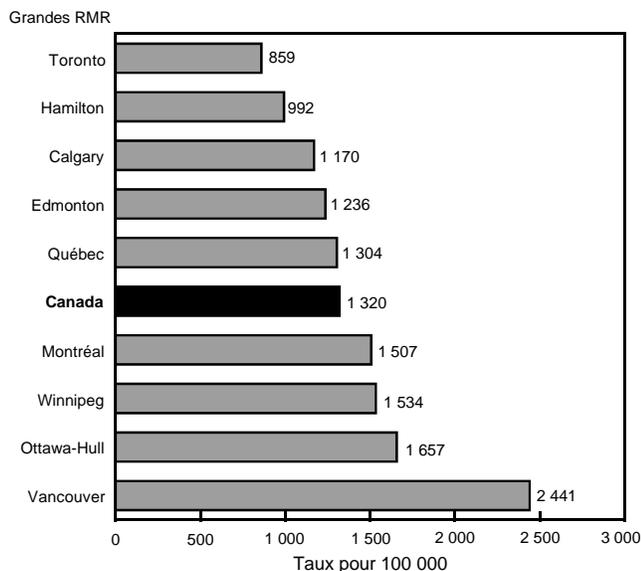
Vancouver a connu le taux le plus élevé d'introduction par effraction depuis 1991, alors que Toronto et Hamilton ont affiché les taux les moins élevés (figure 3a). De 1991 à 1995, Ottawa-Hull était la seule grande RMR déclarant une hausse importante du taux d'introduction par effraction, en dépit d'une diminution de 15 % à l'échelle nationale. De fait, seul le côté Ottawa (+30 %) de la RMR d'Ottawa-Hull a connu une augmentation alors que la ville de Hull (-20 %) a en réalité enregistré une diminution au cours de cette période. Les taux d'Edmonton et de Calgary ont régressé de 41 % et 33 %, respectivement (figure 3b).

Seul le taux du vol de véhicule à moteur a augmenté à l'échelle nationale

Le vol de véhicule à moteur est la seule infraction parmi les 12 infractions faisant l'objet d'un examen qui a augmenté à l'échelle nationale (+11 %) entre 1991 et 1995. Winnipeg a affiché le taux le plus élevé en 1995, suivi de près par Vancouver (figure 4a). Québec et Toronto ont régulièrement enregistré les taux les moins élevés en ce qui concerne le vol de véhicule à moteur. Winnipeg et Hamilton ont accusé de fortes hausses dans leurs taux de vol de véhicule à moteur au cours de cette période, (218 % et 154 %, respectivement). Malgré cette tendance, les taux de vol de véhicule à moteur ont connu une diminution à Edmonton, Calgary, Montréal et Québec (figure 4b).

Figure 3a

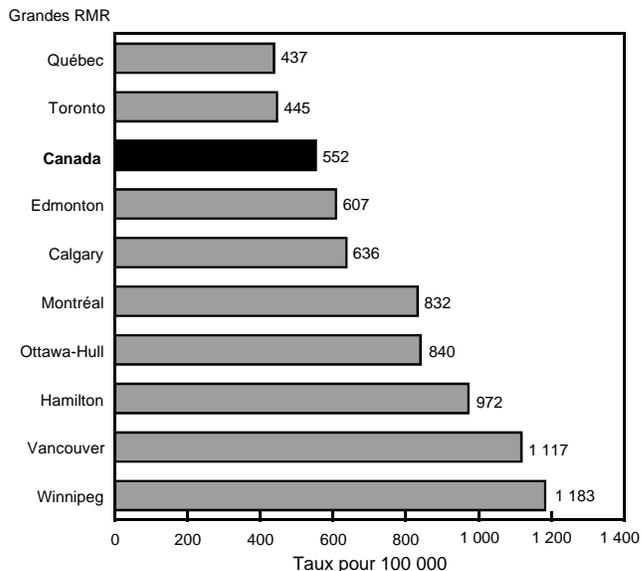
Taux d'introduction par effraction dans les grandes RMR, 1995



Source: Programme DUC.

Figure 4a

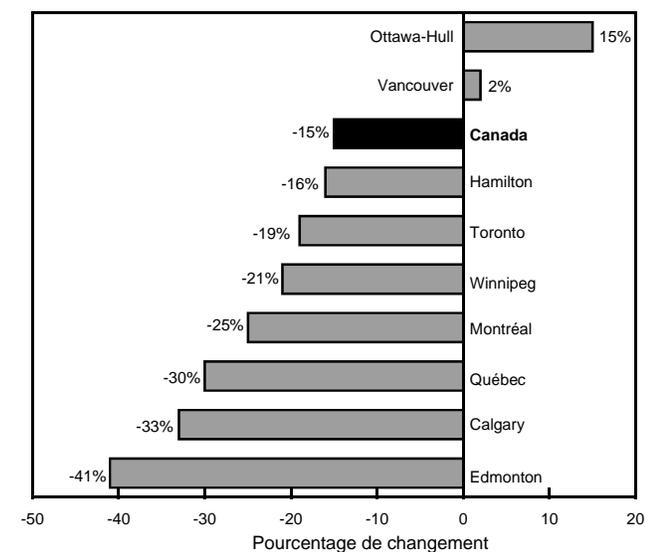
Taux de vol de véhicule à moteur dans les grandes RMR, 1995



Source: Programme DUC.

Figure 3b

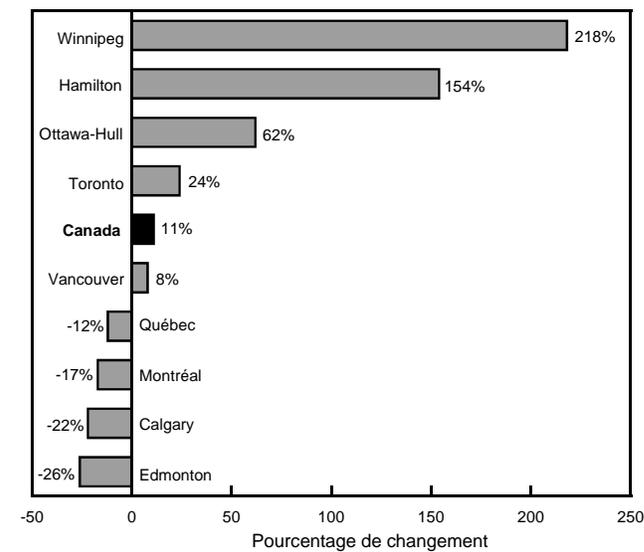
Pourcentage de changement dans les taux d'introduction par effraction dans les grandes RMR de 1991 à 1995



Source: Programme DUC.

Figure 4b

Pourcentage de changement dans les taux de vol de véhicule à moteur dans les grandes RMR de 1991 à 1995



Source: Programme DUC.

Plus petites RMR (de 100 000 à 499 999 habitants)

Regina et Thunder Bay ont les taux de criminalité les plus élevés

Parmi les 15 plus petites RMR, Regina a affiché, en 1995, les taux les plus élevés de tentative de meurtre, d'infractions liées aux armes et aux explosifs, d'introduction par effraction, de vol de véhicule à moteur et de prostitution. Regina avait le taux le deuxième plus élevé dans le cas des voies de fait sérieuses, le troisième, pour le vol qualifié, le quatrième, pour la conduite avec facultés affaiblies, et le cinquième, pour l'agression sexuelle. Regina avait, toutefois, le taux le moins élevé pour ce qui est des crimes d'incendie.

Depuis 1991, Regina a régulièrement enregistré des taux élevés dans le cas de la tentative de meurtre, l'introduction par effraction et la prostitution. Ces infractions étaient souvent de deux à quatre fois supérieures à la moyenne nationale. Le vol de véhicule à moteur (+87 %) et les infractions liées aux armes et aux explosifs (+80 %) ont connu de fortes hausses au cours de cette période.

En 1995, Thunder Bay a également enregistré des taux de criminalité élevés relativement à toutes les infractions à l'exception de la prostitution. À Thunder Bay, les taux d'homicide et de voies de fait simples étaient le double au taux national. Toutefois, les taux de conduite avec facultés affaiblies (-35 %), tentative de meurtre (-30 %), voies de fait sérieuses (-21 %), crime d'incendie (-18 %) et agression sexuelle (-15 %) ont connu une baisse importante au cours de cette période.

D'après les statistiques de la criminalité, Sherbrooke serait un endroit sécuritaire où demeurer

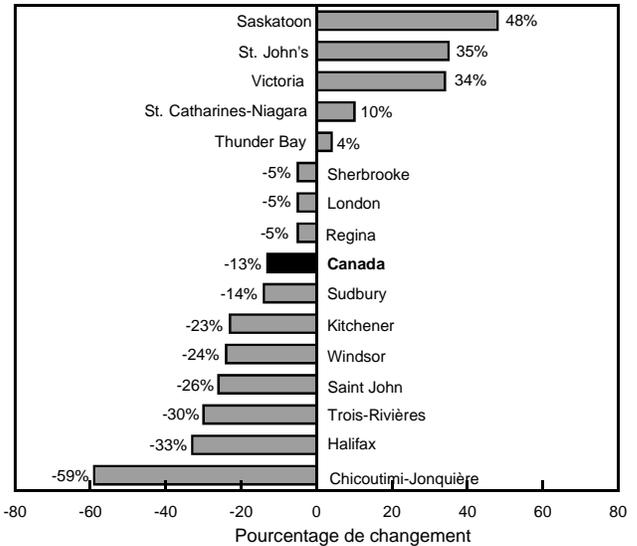
De toutes les plus petites RMR, Sherbrooke et St. John's ont affiché les taux de criminalité les moins élevés. De 1991 à 1995, les taux d'homicide, d'agression sexuelle, de voies de fait sérieuses, de voies de fait simples et de prostitution étaient faibles à Sherbrooke. De même, St. John's a affiché des taux peu élevés, mais relativement à des infractions différentes : tentative de meurtre, vol qualifié, introduction par effraction, vol de véhicule à moteur et prostitution. Toutefois, St. John's a enregistré les taux d'agression sexuelle et de voies de fait sérieuses les plus élevés au cours de cette période.

Le taux de vol qualifié en déclin dans les deux tiers des plus petites RMR

Suivant la tendance nationale au déclin dans les taux de vol qualifié, 10 des 15 plus petites RMR ont déclaré, en 1995, des taux moins élevés qu'en 1991. La baisse la plus importante s'est produite à Chicoutimi-Jonquière (-59 %). Toutefois, les taux de vol qualifié à Saskatoon, St. John's et Victoria, ont augmenté de façon appréciable. Bien que le taux de vol qualifié

Figure 5

Pourcentage de changement dans les taux de vol qualifié dans les RMR plus petites de 1991 à 1995



Source: Programme DUC.

ait augmenté de 35 % à St. John's au cours de la période de cinq ans, cette ville affichait tout de même le taux le moins élevé en 1995. Saskatoon et Victoria ont enregistré les taux les plus élevés (figure 5).

À Windsor, le taux d'introduction par effraction est la moitié de ce qu'il était en 1991

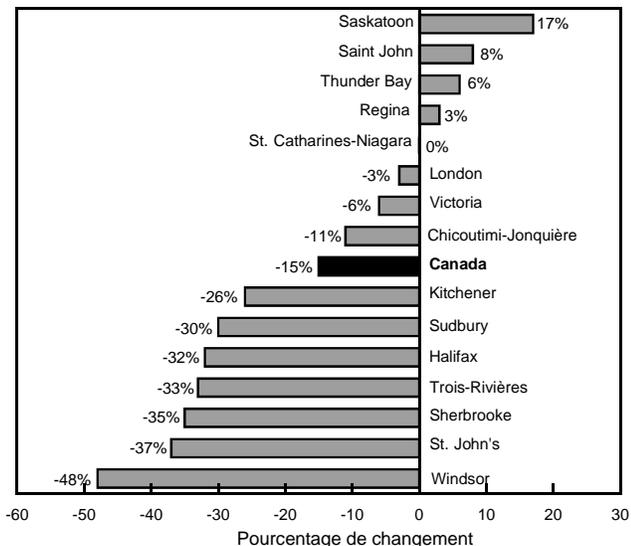
Dans 7 des 15 plus petites RMR, les taux d'introduction par effraction ont diminué de plus de 25 % de 1991 à 1995. Windsor a enregistré la baisse la plus forte, diminuant de 48 % pour atteindre le taux le moins élevé de toutes les plus petites RMR en 1995. Saskatoon, Saint John et Thunder Bay ont enregistré de fortes augmentations de leurs taux, en dépit du déclin à l'échelle nationale (figure 6).

Le vol de véhicule à moteur est plus du double à London

Regina a affiché le taux de vol de véhicule à moteur le plus élevé en 1995, ce qui représente une hausse de 87 % par rapport à 1991. London a enregistré la hausse la plus forte, celle-ci augmentant de 144 % au cours de la même période. Par contraste, le taux de vol de véhicule à moteur a diminué de façon appréciable à Saint John (-56 %), St. John's (-43 %) et Sudbury (-36 %). St. John's affiche les taux les moins élevés depuis 1991 (figure 7).

Figure 6

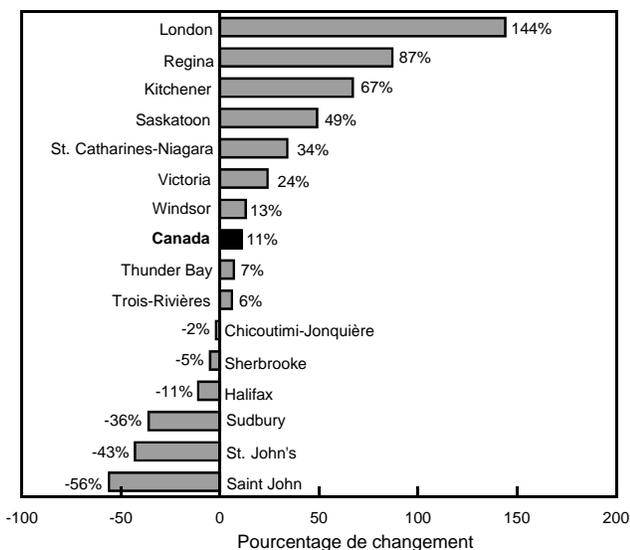
Pourcentage de changement dans les taux d'introduction par effraction dans les RMR plus petites de 1991 à 1995



Source: Programme DUC.

Figure 7

Pourcentage de changement dans les taux de vol de véhicule à moteur dans les RMR plus petites de 1991 à 1995



Source: Programme DUC.

Taux de classement

Les taux de classement représentent le pourcentage d'affaires réelles³ «résolues»⁴ par la police. Les taux de classement servent souvent d'indicateurs de l'efficacité du service de police dans la solution du crime. Toutefois, les taux de classement subissent l'influence de plusieurs facteurs, tels que la disponibilité des ressources policières et les politiques et procédures relatives à la mise en application des lois. Ces facteurs ont un effet sur la comparabilité des données entre RMR.

Les taux de classement ne font pas l'objet d'un examen pour les infractions peu fréquentes telles que l'homicide et la tentative de meurtre, ou dans le cas d'infractions pour lesquelles on procède presque toujours à une mise en accusation (p. ex., la conduite avec facultés affaiblies et la prostitution). Par conséquent, l'analyse des taux de classement se fait pour huit infractions (voir le tableau 2).

Les taux de classement varient selon la RMR et l'infraction

Vancouver, une des villes les plus grandes, a affiché les taux de classement les moins élevés relativement à six des huit infractions étudiées, et les deuxièmes moins élevés pour les deux autres. Il est à noter que Vancouver a enregistré le taux de criminalité le plus élevé de toutes les grandes RMR. En comparaison, les taux de classement de Québec et Winnipeg se retrouvaient parmi les plus élevés en ce qui concerne les infractions à l'étude.

Les taux de classement de certaines infractions varient énormément d'une RMR à l'autre. En 1995, par exemple, le taux de classement de l'agression sexuelle a varié de 47 % à Edmonton à 72 % à Ottawa-Hull. Le degré de variation était encore plus marqué pour les plus petites RMR, allant de 27 % à St. John's à 92 % à Thunder Bay et Sudbury.

Les taux de classement de l'introduction par effraction et du vol de véhicule à moteur a également varié de façon appréciable. Parmi les grandes RMR, la police de Vancouver a solutionné 7 % des introductions par effraction, alors que la police de Toronto a pu en solutionner plus de 20 %. De plus, on a observé, à Vancouver, un taux de classement de 5 % relativement aux vols de véhicule à moteur, alors que le même taux était de 15 % à Québec. Parmi les plus petites RMR, les taux de classement des introductions par effraction ont varié de 10 % à Sudbury à 22 % à London. Saskatoon a affiché le taux de classement le moins élevé (9 %) relativement au vol de véhicule à moteur, alors que les taux de St. John's et London étaient les plus élevés (23 %).

³ Une affaire est dite réelle ou fondée lorsqu'il est possible de conclure après l'enquête de la police, qu'une infraction à la loi a eu lieu ou a été tentée.
⁴ Les affaires sont dites «résolues» lorsque la police a une preuve suffisante pour faire une dénonciation, que cette personne ait été réellement accusée ou que l'on ait «classé» l'affaire par d'autres moyens (p. ex., la déjudiciarisation si l'adolescent est âgé de moins de 12 ans).

Tableau 2

Taux de classement de certaines infractions selon les régions métropolitaines de recensement (RMR), 1995

RMR	Vol qualifié	Agression sexuelle	Voies de fait graves	Voies de fait simples	Crime d'incendie	Armes et explosifs	Introduction par effraction	Vol de véhicule à moteur
CANADA	32%	69%	81%	80%	20%	78%	16%	13%
Toutes les RMR	29%	61%	76%	77%	17%	79%	13%	10%
Toutes les autres régions	48%	75%	88%	82%	25%	78%	22%	25%
Grandes RMR (500 000+)								
Total	28%	60%	76%	77%	16%	82%	12%	8%
Toronto	27%	68%	78%	75%	17%	83%	20%	10%
Montréal	30%	63%	80%	82%	15%	75%	12%	9%
Vancouver	21%	49%	66%	72%	12%	76%	7%	5%
Ottawa-Hull	30%	72%	73%	80%	21%	78%	11%	8%
côté de l'Ontario	28%	73%	76%	82%	19%	76%	11%	6%
côté du Québec	42%	65%	64%	74%	27%	88%	13%	21%
Edmonton*	30%	47%	75%	75%	21%	95%	14%	7%
Calgary	32%	58%	79%	80%	17%	90%	12%	10%
Québec	45%	66%	91%	86%	27%	80%	12%	15%
Winnipeg	33%	70%	80%	85%	20%	81%	11%	9%
Hamilton	26%	49%	74%	78%	18%	81%	12%	11%
RMR plus petites (100 000-499 999)								
Total	37%	64%	76%	77%	19%	73%	14%	19%
Kitchener	35%	72%	86%	80%	14%	67%	11%	12%
St. Catharines-Niagara	33%	72%	86%	83%	13%	82%	16%	13%
London	43%	79%	83%	79%	33%	77%	22%	23%
Halifax	32%	57%	70%	68%	12%	64%	13%	14%
Victoria	42%	55%	80%	75%	19%	76%	13%	14%
Windsor	27%	78%	76%	88%	16%	81%	12%	14%
Saskatoon	31%	38%	63%	58%	15%	77%	11%	9%
Regina	40%	63%	73%	72%	30%	64%	11%	15%
St. John's	49%	27%	58%	59%	27%	52%	18%	23%
Chicoutimi-Jonquière	41%	90%	88%	85%	32%	53%	11%	21%
Sudbury	32%	92%	90%	87%	24%	78%	10%	10%
Sherbrooke	44%	82%	80%	87%	13%	67%	19%	12%
Trois-Rivières	41%	82%	97%	95%	24%	81%	17%	16%
Thunder Bay	44%	92%	90%	89%	13%	72%	14%	20%
Saint John	43%	54%	76%	67%	19%	88%	13%	18%

* Les statistiques de la criminalité pour Edmonton sont des chiffres préliminaires.

Note : Le taux de classement représente le ratio du nombre d'affaires classées sur le nombre réel d'affaires.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

La criminalité chez les adolescents

On accorde énormément d'attention aux questions de criminalité chez les adolescents. La présente section servira à illustrer que la criminalité chez les adolescents n'est pas uniforme à l'étendue du Canada et que dans certaines RMR, un nombre beaucoup plus élevé d'adolescents sont accusés d'infractions que dans d'autres RMR.

Les adolescents commettent des crimes à l'intérieur des limites des RMR dans presque les mêmes proportions qu'à l'extérieur (voir le tableau 3). En 1995, 57 % des adolescents au Canada habitaient dans une RMR, et 55 % de tous les adolescents accusés ont été arrêtés à l'intérieur de la limite d'une RMR.

Les types de crimes commis par des adolescents dans une RMR sont différents de ceux commis dans une autre région. (c.-à-d. les petites villes ou les communautés rurales). Des huit infractions étudiées, le vol qualifié et les voies de fait sérieuses étaient plus susceptibles d'être commis par des adolescents

On ne peut mesurer la **criminalité chez les adolescents** que par le nombre d'adolescents accusés par la police.

Les taux d'accusation des adolescents représentent le nombre d'adolescents accusés par la police pour 100 000 jeunes.

Les taux d'accusation des adolescents subissent l'influence de plusieurs facteurs tels que les pratiques de sélection avant la mise en accusation de la Couronne. C'est la Couronne qui décide si l'adolescent devrait être inculpé et comparaître devant un tribunal ou renvoyé à un programme de mesures de rechange tel que prévu dans la *Loi sur les jeunes contrevenants*. Par conséquent, le taux d'accusation des adolescents n'est pas un indicateur parfait de l'étendue de la criminalité chez les adolescents, particulièrement en ce qui concerne la mesure des affaires relativement peu sérieuses (Hendrick, 1996). Le présent *Juristat* étudie les infractions graves (à l'exception des voies de fait simples) afin de minimiser l'effet de la déjudiciarisation.

En raison des nombres peu élevés, l'homicide, la tentative de meurtre et la prostitution ont été exclus pour les adolescents. Le Programme DUC ne recueille pas de données sur la conduite avec facultés affaiblies pour les adolescents.

Tableau 3

Taux d'accusation des adolescents pour certaines infractions selon les régions métropolitaines de recensement (RMR), 1995

RMR	Population adolescente (de 12 à 17 ans)	Vol qualifié	Agression sexuelle	Voies de fait graves	Voies de fait simples	Crime d'incendie	Armes et explosifs	Introduction par effraction	Vol de véhicules à moteur
CANADA	2,384,703	148	66	228	481	28	71	780	288
Toutes les RMR	1,351,829	217	47	254	466	26	75	541	274
Toutes les autres régions	1,032,874	57	92	194	501	32	65	1,094	306
Grandes RMR (500 000+)									
Total	1,056,381	239	43	253	443	24	77	469	254
Toronto	311,779	256	62	315	516	14	101	417	183
Montréal	242,553	208	27	174	284	20	28	361	204
Vancouver	131,254	322	30	215	376	21	77	439	309
Ottawa-Hull	77,197	76	48	145	431	45	27	536	161
Ontario part	57,091	79	35	170	375	9	33	424	126
Québec part	20,106	70	85	75	592	149	10	855	259
Edmonton	74,618	220	66	292	445	23	96	655	170
Calgary	65,790	230	33	360	629	24	138	643	353
Québec	54,500	61	13	94	237	33	9	336	145
Winnipeg	50,929	699	63	520	591	61	230	944	736
Hamilton	47,761	77	27	220	787	31	54	440	580
RMR plus petites (100 000-499 999)									
Total	295,448	136	60	260	551	33	67	798	347
Kitchener	34,083	65	50	167	572	21	67	643	425
London	32,093	106	50	218	901	53	84	807	654
St. Catharines-Niagara	31,576	76	41	171	380	54	41	785	219
Halifax	25,144	163	119	370	612	28	107	748	330
Windsor	23,165	82	13	160	371	-	65	419	263
Victoria	20,849	422	34	374	595	24	77	624	240
Saskatoon	18,659	225	118	456	525	5	107	1,147	236
Regina	17,409	316	132	442	523	29	75	1,735	936
Chicoutimi-Jonquière	16,769	60	18	78	137	30	-	334	113
St. John's	15,983	44	63	413	651	38	69	951	206
Sudbury	14,031	86	114	356	784	64	71	969	306
Sherbrooke	12,299	106	24	81	138	8	65	496	57
Trois-Rivières	12,040	83	8	83	257	25	-	748	125
Thunder Bay	10,961	192	91	383	949	46	109	1,131	584
Saint John	10,387	48	39	241	780	87	29	789	193

Le calcul des taux se fait sur 100 000 habitants.

- nul or zéro.

* Les statistiques de la criminalité pour Edmonton sont des chiffres préliminaires.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité. Statistique Canada, Statistiques démographiques et du recensement, Division de la démographie, au 1er juillet 1995.

demeurant dans des RMR, alors que les jeunes habitant dans d'autres régions étaient plus susceptibles de commettre une agression sexuelle ou une introduction par effraction. Les plus petites RMR ont affiché des taux plus élevés que les grandes RMR dans le cas de toutes les infractions à l'exception du vol qualifié et des infractions liées aux armes et aux explosifs.

La criminalité chez les adolescents évolue selon des tendances opposées à Winnipeg et Calgary

De toutes les grandes RMR, Winnipeg a, en 1995, accusé le taux d'adolescents inculpés le plus élevé pour les six infractions suivantes : vol qualifié, voies de fait sérieuses, crime d'incendie, armes et explosifs, introduction par effraction et vol de véhicule à moteur. Pour ce qui est des deux autres infractions, l'agression sexuelle et les voies de fait simples, Winnipeg a affiché un des trois taux les plus élevés. De plus, Winnipeg a également connu les augmentations les plus fortes dans les taux d'inculpation des adolescents relativement à un certain nombre d'infractions. De 1991 à 1995, le taux d'accusation des adolescents à Winnipeg a augmenté relativement au vol qualifié (+316 %),

aux crimes d'incendie (+139 %), au vol de véhicule à moteur (+109 %), aux voies de fait simples (+65 %), et aux infractions liées aux armes et aux explosifs (+63 %). L'introduction par effraction (-28 %) est la seule infraction pour laquelle le taux d'accusation des adolescents à Winnipeg a connu une diminution considérable.

À Calgary, par contre, on a observé une tendance très différente. En 1991, Calgary affichait les taux d'inculpation des adolescents les plus élevés dans le cas de six des huit infractions. Mais en 1995, les taux d'accusation des adolescents avaient diminué à tel point que Calgary n'a déclaré le taux le plus élevé pour aucune infraction. Les infractions suivantes ont connu une baisse importante : introduction par effraction (-69 %), agression sexuelle (-66 %), crime d'incendie (-54 %), vol qualifié (-50 %), armes et explosifs (-48 %), et les voies de fait sérieuses (-46 %).

En 1995, Québec a affiché les taux d'accusation des adolescents les moins élevés parmi les grandes RMR relativement à toutes les infractions à l'exception des crimes d'incendie. Ce faible taux est attribuable à l'usage considérable que fait cette ville de

la pratique de sélection avant la mise en accusation afin de diriger les adolescents vers un programme de mesures de rechange.

Les adolescents de Regina et Thunder Bay ont des taux de criminalité élevés

Parmi les plus petites RMR, Regina a affiché les taux d'accusation des adolescents les plus élevés en 1995 relativement à l'agression sexuelle, l'introduction par effraction, et le vol de véhicule à moteur et le taux le deuxième plus élevé dans le cas du vol qualifié et des voies de fait sérieuses. Thunder Bay a également enregistré des taux élevés relativement à toutes les infractions. Chicoutimi-Jonquière, Sherbrooke et Trois-Rivières avaient, de façon générale, les taux d'accusation des adolescents les moins élevés; encore une fois, cela peut être attribuable à l'usage considérable que fait la province de Québec de la déjudiciarisation (mesures de rechange).

De 1991 à 1995, Victoria a connu des changements remarquables dans ses taux d'accusation d'adolescents relativement à plusieurs infractions⁵: l'introduction par effraction (-42 %) et le vol de véhicule à moteur (-38 %) ont diminué, alors que les voies de fait sérieuses et les voies de fait simples ont doublé. À Thunder Bay, on a observé une situation semblable, les taux d'accusation des adolescents ayant diminué dans le cas des voies de fait sérieuses (-24 %) et de l'introduction par effraction (-22 %), mais augmenté dans le cas du vol de véhicule à moteur (+57 %) et des voies de fait simples (+44 %).

Conclusion

Le présent rapport consiste en grande partie en une description des variations dans les niveaux de criminalité de certaines infractions au *Code criminel* pour les différentes régions métropolitaines principales au Canada. Toutefois, dans ce rapport, on ne peut répondre à la question : Pourquoi les taux de criminalité varient-ils d'une RMR à l'autre? Plusieurs phénomènes, que l'on a pas abordé dans ce rapport, peuvent expliquer en partie les variations dans les taux de criminalité. Par exemple, des différences dans les pratiques de mise en application de la loi (p. ex., pratiques de mise en accusation ou l'usage de la déjudiciarisation) peuvent expliquer en grande partie les taux de criminalité. Cependant, il n'existe que peu de recherches dans ce domaine. Afin d'obtenir une meilleure compréhension de la criminalité dans les centres urbains, il serait nécessaire d'entreprendre, dans chacune des régions métropolitaines principales, des projets de recherche semblables à celui mené par Kennedy et Veitch (1997) à Edmonton.

Méthodologie

Le présent *Juristat* porte sur les données déclarées dans le cadre du Programme de la déclaration uniforme de la criminalité (DUC) par les services de police oeuvrant dans les RMR. Le Programme DUC mesure les affaires criminelles qui sont signalées à la police, et qui sont ensuite saisies et envoyées au

⁵ En raison des nombres peu élevés dans les plus petites RMR, seules les voies de fait sérieuses, les voies de fait simples, l'introduction par effraction, et le vol de véhicules à moteur peuvent faire l'objet d'un examen.

CCSJ selon un ensemble commun de règles de déclaration et de définitions ayant reçu l'approbation au niveau national. Ces données sont habituellement connues sous l'appellation «statistiques officielles de la criminalité» et en tant que tel, tout rapport décrit dans le présent *Juristat* devrait être jugé indicatif plutôt que définitif.

Les frontières géographiques des RMR ont fait l'objet d'un léger ajustement afin qu'elles puissent se conformer aux juridictions des détachements de police. Cependant les comptes officiels de la population des RMR n'ont pas été ajustés lorsque possible. Pour accomplir cela, il a fallu aborder trois questions principales :

1. **Détachements de police ruraux qui chevauchent la frontière d'une RMR** - Dans les cas où 50 % de la juridiction d'un détachement de police rural se trouve à l'intérieur d'une RMR, toutes les données de la criminalité de ce service ont été incluses dans le total de la RMR. De façon réciproque, dans les cas où cette proportion atteint moins de 50 %, toutes les affaires criminelles de ce service ont été exclues. Le niveau de crime d'une juridiction rurale ne représente qu'une faible proportion des affaires criminelles enregistrées dans la RMR.
2. **Détachements centraux de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), Police provinciale de l'Ontario et Sûreté du Québec** - Tous les détachements centraux n'ayant pas l'autorité policière exclusive dans un endroit donné à l'intérieur d'une RMR ont été exclus afin d'éviter de compter, dans le total, des données provenant d'autres régions de la province. Par conséquent, les infractions liées à la drogue n'ont pas été incluses dans ce *Juristat* puisque que la GRC est l'organisme essentiellement responsable de l'application de la loi par rapport à ces infractions et de la déclaration de la majorité de celles-ci.
3. **Services de police régionaux en Ontario** - Le service de police régional de Durham, le service de police régional de Halton et le service de police régional de Niagara ont des juridictions qui chevauchent plus d'une RMR au sud de l'Ontario. La proportion de chevauchement à été appliquée aux données de la criminalité afin de les rendre conformes aux juridictions des RMR. Dans le cas d'Oshawa, cet ajustement s'est avéré tellement significatif que l'exactitude des données a été sérieusement compromise. Cette ville a donc été exclue de l'analyse. Les populations des RMR de St. Catharines-Niagara et Kitchener ont augmenté de 8,1 % and 5,7 %, respectivement, suivant l'ajustement des juridictions des services de police.

Les 24 RMR ont été divisées en deux groupes : neuf RMR de 500 000 habitants ou plus, et les autres 15 RMR ayant entre 100 000 et 500 000 habitants. Bien qu'il soit possible de regrouper toutes les RMR aux fins d'analyse, les différences entre les grandes RMR et les plus petites RMR sont suffisamment prononcées pour en faire deux groupes. Le noyau urbanisé et les régions suburbaines des plus petites RMR se trouvent diminués devant les grandes RMR. L'urbanisation est un déterminant criminologique important qui peut aider à expliquer la fréquence du crime (Fischer, 1975, 1995; Hartnagel et Lee, 1990). Brièvement, selon la théorie, les centres plus urbanisés devraient exhiber un relâchement des mécanismes informels de contrôle social et des niveaux plus élevés de

désorganisation personnelle, de crime et de désordre (Wirth, 1938). Donc, les différences importantes dans les structures urbaines et la population des 24 RMR entraînent une séparation logique des RMR en deux groupes comparatifs.

Groupe d'infractions	Infractions
Homicide	meurtre au 1 ^{er} degré, meurtre au 2 ^e degré, homicide involontaire, infanticide
Agression sexuelle	agression sexuelle grave (niveau 3), agression sexuelle armée (niveau 2), agression sexuelle (niveau 1)
Voies de fait sérieuses	voies de fait graves (niveau 3), voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2), infraction illégale de lésions corporelles, décharger une arme à feu intentionnellement, voies de fait contre un policier, autres voies de fait
Armes et explosifs	armes interdites, armes restreintes, autres armes offensives, infractions liées aux explosifs
Introduction par effraction	entrée illégale dans un lieu d'affaires, une résidence ou un autre type de propriété privée
Prostitution	tenir une maison de débauche, proxénétisme, sollicitation, autres infractions liées à la prostitution
Conduite avec facultés affaiblies	conduite avec facultés affaiblies d'un véhicule à moteur, bateau ou aéronef, conduite avec un taux de plus de 0,08 % d'alcool par 100 millilitres de sang, et défaut de fournir un échantillon d'haleine et/ou de sang à la demande d'un policier

Le présent *Juristat* examine les taux de criminalité de certaines infractions au *Code criminel* pour la période allant de 1991 à 1995. L'examen des infractions spécifiques sert à éliminer un biais qui s'infiltrerait lorsqu'on limite la discussion à des totaux agrégés, tels que le total des infractions de violence et le total des infractions contre les biens. En 1995, par exemple, les voies de fait simples étaient responsables de 60 % de tous les crimes de violence. Une augmentation considérable des voies de fait simples contribuerait à faire augmenter le taux de crime de violence, ce qui pourrait être trompeur puisque les autres infractions de violence pourraient être à la baisse. Aux fins d'analyse, toutefois, 7 des 12 infractions étudiées dans ce rapport sont en réalité composées de plusieurs infractions de nature semblable.

Le Centre canadien de la statistique juridique tient à reconnaître la contribution des agences canadiennes de police et de l'Association canadienne des chefs de police dans la préparation de ce rapport.

Références

Ferraro, K.F. «Fear of Crime: Interpreting Victimization Risk», Albany, New York: State University Press, 1995

Fischer, C.S. «Toward a subcultural theory of urbanism», *American Journal of Sociology*, 1975; 80(6) : 1319-1341.

Fischer, C.S. «The subcultural theory of urbanism: a twentieth-year assessment», *American Journal of Sociology*, 1995; 101(3) : 543-577.

Gartner, R. et A.N. Doob «Tendances en matière de victimisation: 1988-1993», *Juristat*, N° 85-002 au catalogue, 14(10), Ottawa : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 1994.

Hartnagel, T.F. et G.W. Lee «Urban Crime in Canada», *Canadian Journal of Criminology*, 1990; octobre : 591-606.

Hendrick, D. «Statistiques de la criminalité au Canada, 1995» *Juristat*, N° 85-002 au catalogue, 16(10) Ottawa: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 1996.

Johnson, H. «Les crimes de violence au Canada» *Juristat*, N° 85-002 au catalogue, 16(6), Ottawa, Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 1996

Kennedy, L.W. et D. Veitch «Why are crime rates going down? A case study in Edmonton», *Canadian Journal of Criminology*, 1997; janvier: 51-69.

Wirth, L. «Urbanism as a way of life», *American Journal of Sociology*, 1938; 44 : 3-24.

Centre canadien de la statistique juridique

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique, 19^e étage, immeuble R.H. Coats, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 au **(613) 951-9023** ou au **numéro sans frais 1 800 387-2231**. Pour obtenir une publication, veuillez communiquer par téléphone au (613) 951-7277 ou par télécopieur au (613) 951-1584 ou par internet : order@statcan.ca. Vous pouvez aussi appeler sans frais (Canada et États-Unis) au 1 800 267-6677. Il n'est pas nécessaire de nous faire parvenir une confirmation écrite pour une commande faite par téléphone.

Diffusions des Juristat récents

Catalogue 85-002-XPB

- Vol. 15 No. 15 Children and Youths as Victims of Violent Crimes / Les enfants et les jeunes victimes de crimes de violence
- Vol. 15 No. 16 Recidivism in Youth Courts 1993-94 / La récidive dans les tribunaux de la jeunesse 1993-1994
- Vol. 16 No. 1 Police Personnel and Expenditures in Canada, 1994 / Effectif policier et dépenses au chapitre des services de police au Canada, 1994
- Vol. 16 No. 2 Motor Vehicle Crimes / Crimes liés aux véhicules à moteur
- Vol. 16 No. 3 Government Spending on Adult Correctional Services / Dépenses gouvernementales au titre des services correctionnels pour adultes
- Vol. 16 No. 4 Youth Court Statistics 1994-95 Highlights / Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse : Faits saillants de 1994-1995
- Vol. 16 No. 5 Youth Custody and Probation in Canada, 1994-95 / Le placement sous garde et la probation chez les adolescents au Canada, 1994-1995
- Vol. 16 No. 6 Violent Crime in Canada / Les crimes de violence au Canada
- Vol. 16 No. 7 Adult Correctional Services in Canada: Highlights for 1994-95 / Les services correctionnels pour adultes au Canada : Faits saillants de 1994-1995
- Vol. 16 No. 8 Adult Community Corrections in Canada: 1994-95 / Les services correctionnels communautaires pour adultes au Canada : 1994-1995
- Vol. 16 No. 9 The Justice Data Factfinder / Recueil de données sur la justice

Catalogue 85-002-XPF

- Vol. 16 No. 10 Statistiques de la criminalité au Canada, 1995
- Vol. 16 No. 11 L'homicide au Canada — 1995
- Vol. 16 No. 12 Harcèlement criminel
- Vol. 17 No. 1 La détermination de la peine dans les tribunaux provinciaux pour adultes au Canada – Étude de neuf secteurs de compétence : 1993 et 1994
- Vol. 17 No. 2 La prostitution de rue au Canada
- Vol. 17 No. 3 Dépenses de la justice au Canada
- Vol. 17 No. 4 Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1995-1996